

CRÉATION D'UN CIMETIÈRE MÉTROPOLITAIN DE 11 000 PLACES

Conseil de Métropole // Lundi 27 novembre

AGENDA // Jeudi 25 janvier / 18h / C'est la date du prochain conseil de Métropole



DÉCRYPTAGE PAR LAURENT JAOU

vice-président délégué à la sécurité, proximité, relations aux usagers, complexe funéraire, chasse et pêche, maire de Saint-Brès

Compte tenu de l'évolution démographique très forte observée sur notre territoire, les capacités des cimetières et sites funéraires existants dans les communes sont désormais inadéquates. Les marges de manœuvre des municipalités pour assurer les aménagements et extensions nécessaires sont elles aussi réduites. Vingt-deux de nos communes présentent aujourd'hui une faible réserve foncière en la matière. Aujourd'hui,

lorsqu'il y a un décès dans une famille, le premier problème à résoudre est de trouver une place pour le défunt.

Après études et concertation avec les communes, nous avons décidé de créer un cimetière métropolitain de 11 000 places à l'horizon 2032, dans le prolongement du cimetière Saint-Étienne sur le site de Grammont à Montpellier. Ce

Une réponse à un besoin fort exprimé par les communes et leurs administrés

nouveau lieu offrira de meilleures conditions d'obsèques à tous dans le respect de la laïcité. Il viendra également suppléer le manque de carrés confessionnels observé sur le territoire pour toutes les religions. Il s'agit d'une réponse à un besoin fort exprimé par les communes et leurs administrés face à une capacité d'accueil saturée et qui tient compte aussi de la sociologie de l'ensemble de la population. Le début du chantier de ce projet, dont le coût est estimé à 50 millions d'euros TTC, est prévu en 2019.

4 639

C'est le nombre de places disponibles à partir de la Toussaint 2019, à l'issue de la première phase des travaux.

15 ha

C'est la surface totale sur laquelle s'étendra le futur cimetière métropolitain, dont la qualité paysagère sera particulièrement travaillée.

COOPÉRATIONS

PROJETS CONSTRUCTIFS AVEC LE HAUT-LANGUEDOC



Paysage des Monts de Lacaune dans le Haut-Languedoc.

Mettre en valeur les circuits de proximité et créer un faisceau de relations gagnant-gagnant, c'est l'objectif du contrat de réciprocité qui sera conclu, en janvier prochain, entre la Métropole et la communauté de communes des Monts de Lacaune et des Montagnes du Haut-Languedoc. Cette nouvelle association, issue d'un processus d'échanges et de travail préalable, doit permettre de dynamiser les filières bois, tourisme et santé des deux territoires avec de premières actions concrètes d'ici la fin du premier semestre. Il s'agit par exemple de participer à la pérennisation et au renforcement de la filière bois-énergie et bois-construction au travers de contrats d'approvisionnement, mais également d'élaborer une offre touristique axée sur les atouts des deux territoires, l'organisation de manifestations pour promouvoir les vins métropolitains et les produits du Haut-Languedoc (salaisons, fromages)...

CULTURE

LE DOMAINE D'O DEVIENT MÉTROPOLITAIN

À compter du 1^{er} janvier, l'EPIC⁽¹⁾ du Domaine d'O relèvera de la gouvernance de la Métropole, conformément au transfert de compétence convenu entre le Département de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole. Plusieurs équipements culturels dédiés aux spectacles vivants seront ainsi mis à disposition dans la partie nord du domaine : un amphithéâtre de plein air, le théâtre Jean-Claude Carrière, une aire à chapiteaux et des espaces extérieurs. L'EPIC du domaine d'O conservera son statut avec pour mission de continuer à organiser une saison d'hiver et les festivals Saperlipopette et Nuits d'O. Il accueillera aussi les festivals portés par des associations (Arabesques, le Printemps des Comédiens, Radio France et Folies Lyriques) et l'école de cirque Balthazar,

ainsi que plusieurs manifestations gratuites et payantes. L'organisation des festivals La métropole fait son cirque et La métropole fait son cinéma est transférée au Domaine d'O pour les éditions 2018.

⁽¹⁾ Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.



Le théâtre Jean-Claude Carrière (600 places) au Domaine d'O.

SOLIDARITÉ

AU CHEVET DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Dans le cadre des transferts de compétences des départements vers les métropoles, Montpellier Méditerranée Métropole sera chargée, à partir du 1^{er} janvier, de la gestion du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ). Un dispositif pour l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes en grandes difficultés, âgés de 18 à 25 ans. En 2016, plus de 1 000 jeunes résidant dans la métropole ont bénéficié du soutien du Fonds d'Aides aux Jeunes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SOUTIEN SANS FAILLE À LA RECHERCHE

La Métropole participe au co-financement de quatre projets de maturation portés par la SATT AxLR (Société d'Accélération du Transfert de Technologie) en Languedoc-Roussillon, qui ont vocation à déboucher sur des créations d'entreprises, à hauteur de 150 000 euros. Il s'agit du projet TESOVIR (nouvelle thérapie contre le VIH), le projet E-CAT (petit catamaran électrique), le projet DIVINS (traitement des anévrismes cérébraux) et le projet Rogowski (traitement des maladies neurodégénératives).

400 000 €

C'est le montant de la subvention attribuée à la commune de Castries afin de participer à la première phase de rénovation du château de Castries, classé au titre des monuments historiques.

Cette restauration est estimée à 1,3 million d'euros. Elle concernera l'aménagement de la salle Jean-François de Castries au rez-de-chaussée du bâtiment, ainsi que des travaux de rénovation dans l'escalier d'honneur et la salle à manger du premier étage.

5,06 M€

C'est le montant investi par la Métropole dans le cadre de la réalisation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'étang de l'Or, piloté par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO). Douze communes de la métropole sont exposées au risque inondation sur ce secteur. La collectivité est sollicitée pour créer des aménagements structurels de protection contre les inondations de la Cadoule et du ruisseau de l'Aigues Vives à Baillargues, de l'étang de l'Or à Pérols, ainsi que la finalisation des travaux prévus sur le Negues Cats à Lattes.



Suivez en direct les conseils de Métropole sur montpellier3m.fr